



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES ETCHÉMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

10-01-2019

## 6.2 - Adoption du règlement numéro 01-2019 - Taux taxation 2019

**COPIE DE RÉOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 janvier 2019, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Siège #1 - Maxime Vachon  
Siège #2 - Christian Lamontagne  
Siège #3 - Alexandre Provençal  
Siège #4 - André Loubier  
Siège #5 - Samuel Goudreau  
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Linda Gilbert, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 10-01-2019**

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, et dépôt du projet de règlement ayant été faits lors de l'avis de motion. Des copies du règlement sont disponibles pour les personnes présentes lors de son adoption.

**ATTENDU QU'**un avis de motion et présentation du présent règlement a été préalablement donné par Monsieur Alexandre Provençal lors de la séance d'ajournement de ce Conseil tenue le 14 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** le budget pour l'année 2019 est de : 1 184 603\$  
**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le règlement 01-2019 concernant les taux de taxation 2019 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

### **DISPOSITION GÉNÉRALE**

Les taxes imposées et les tarifs de compensation inclus dans ce règlement sont exigibles également d'une personne qui est propriétaire ou occupant d'un immeuble compris dans une E.A.E. (Entreprise Agricole Enregistrée) et doivent être acquittés.

### **TAXE GÉNÉRALE**

#### **Taxe sur la valeur foncière**

Qu'une taxe de 0.7307\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2019, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 521 398\$.

#### **Taxe sur la valeur foncière pour les services de la Sûreté du Québec**

Qu'une taxe de 0,0814\$ du 100.00\$ d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2019, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 58 091\$.

#### **Taxe sur la valeur foncière pour remboursement du règlement 09-2015 « acquisition d'une unité d'urgence »**

Qu'une taxe de 0.0394\$ du 100.00\$ d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2019, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 28 144\$.

**Taxe sur la valeur foncière pour le projet d'assainissement des eaux et travaux de voirie - financement permanent #1, #2 & #3**

Qu'une taxe de 0.0297\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2019, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, pour des revenus de 21 225\$. Cette taxe servira pour le remboursement du financement permanent «règlement d'emprunt 04-2002» montant qui correspond au 25% qui est chargé à l'ensemble des contribuables.

**TAXE DE SECTEUR**

Qu'une taxe de secteur est imposée pour assumer le coût du remboursement de la dette issue des travaux effectués pour le branchement à l'égout, selon le règlement 04-2013. Pour l'année 2018, le taux d'intérêt est fixé à 1%. Taxe de secteur (capital et intérêt) pour le matricule 0930 87 0024 au montant de 1043\$. L'imposition de cette taxe de secteur sera maintenue jusqu'à l'acquittement de ladite dette, et assimilable comme une taxe foncière et devra être acquittée, selon l'entente signée. Tout retard portera intérêt au taux en vigueur selon le règlement de taux de taxation de l'année courante.

**TARIF POUR SERVICES MUNICIPAUX**

**Aqueduc Ste-Rose Station**

QU'UN tarif fixe de 250\$ soit chargé, pour les frais d'opération du réseau d'eau qui dessert Ste-Rose Station. Ce tarif est applicable selon le règlement 04-2018. Cette taxe servira à l'opération du réseau.

**Tarif fixe unité desservie réseau égout**

QU'UN tarif fixe de 428.27\$ soit chargé aux unités desservies, selon les spécifications du règlement 04-2002, pour un revenu de 63 675\$.

**Tarif fixe opération réseau égout**

QU'UN tarif fixe de 207.05\$ soit chargé, pour les frais d'exploitation du site de traitement des eaux usées, aux unités desservies raccordées au réseau d'égout, pour un revenu de 29 520\$.

**Tarif pour le service d'enlèvement, transport et de disposition des ordures ménagères et pour la collecte des matières recyclables**

QU'un tarif annuel pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitations agricoles enregistrées, soit exigé et prélevé pour l'année financière 2019 pour le service d'enlèvement de transport et de disposition des ordures ménagères, ainsi que pour la collecte des matières recyclables pour des revenus de 64 697\$, et réparti comme suit :

- Résidence et logement -----	135.50\$
- Commerce lié à la résidence -----	203\$
- Chalet et résidence secondaire -----	68\$
- Commerce -----	203\$
- Cabane à sucre -----	45\$
- Ferme et sa résidence -----	237\$
- Ferme seule -----	170\$
- Commerce lié -----	68\$

**Tarif pour traitement de boues de fosses septiques**

QU'un tarif de 35\$ pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitation agricole enregistrée soit chargé pour le traitement des boues de fosses septiques, les revenus seront de 13 860\$.

**Tarif fixe pour traitement eau & égout desservi par la Municipalité de Lac-Etchemin et taxe piscine secteur Lac-Etchemin**

QU'un tarif fixe de 340\$ soit facturé aux contribuables de Sainte-Rose qui sont

desservi par la municipalité de Lac-Etchemin pour l'eau et les égouts : 165\$ pour l'eau, 150\$ pour les égouts et 25\$ pour la réserve. Un tarif de 57.75\$ sera facturé pour le propriétaire d'une piscine desservi par Lac-Etchemin. Ces tarifs sont payables en 1 seul versement le 1 mars 2019.

## MODALITÉS

### Nombre de versements

Tout contribuable qui aura un compte de taxes de plus de 300\$ (trois cents dollars) sur chaque unité d'évaluation pourra se prévaloir d'acquitter son compte en 5 versements aux dates suivantes: 4 mars 2019, 18 avril 2019, 6 juin 2019, 8 août 2019 et 19 septembre 2019 comme le prévaut l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité Municipale.

### Taux d'intérêt et frais

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le privilège de payer par versement n'est plus accordé et le solde du compte entier devient immédiatement exigible. Le taux d'intérêt applicable sera de 10% sur le solde dû. Des frais d'administration au montant de 30\$ seront aussi chargés à ceux à qui l'on devra faire des réclamations par courrier recommandé. Les états de compte de moins de 10\$ ne seront pas postés, le solde apparaîtra sur la facture de l'année suivante. Les règles prescrites dans le présent règlement s'appliquent aussi aux autres taxes ou aux autres comptes et compensations municipales que la municipalité perçoit.

Des frais de 30\$ seront exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

### Regroupement des tarifs pour les services de la municipalité

Attendu que des biens et services sont offerts par la Municipalité moyennant des tarifs. Ceux-ci font partie intégrante du règlement de taux de taxation annuel et sont par conséquent révisés chaque année. Tout tarif inclus ci-après pourra être révisé par résolution en cours d'année.

PRODUIT	PRIX	SPÉCIFICATIONS
Photocopie	0,50\$	
Photocopie couleur	2,00\$	
Copie matrice graphique	1,50\$	Au bureau
	5,00\$	Par fax ou par la poste
Confirmation taxes	10,00\$	Notaire ou autre demandeur
Télécopie	1,50\$	Par page sauf page de garde (gratuite)
Permis par la poste	10,00\$	
Boyaux usagés (serv. incendie)	25,00\$	
<b>ANNONCE JOURNAL MUNICIPAL</b>		
3 lignes	10,00\$	
4 à 6 lignes	15,00\$	
7 à 9 lignes	20,00\$	
Insertion d'une circulaire imprimée par le client	10,00\$	
Avis public dérogation mineure	50,00\$	Dans journal municipal
Bac vert ou bleu	95,00\$	Tarif ajusté dans l'année si augmentation lors de l'achat par la municipalité
Bac de compostage	40,00\$	
Poteau de signalisation complet 4 chiffres	70,00\$	Ajusté si augmentation lors de l'achat durant l'année
<b>TUYAUX USAGÉS</b>		
Béton 8 pieds	30,00\$	
Béton 4 pieds	20,00\$	
PVC 18 po x 20 pieds	75,00\$	

PVC de 24 po x 20 pieds	100,00\$	
PVC de 30 po x 20 pieds	150,00\$	
<b>TARIF DÉGEL PONCEAU</b>		
Salaire horaire des employés présents + bénéfices marginaux + tarif des camions		
Camion autopompe	85,00\$	L'heure
Unité d'urgence	70,00\$	L'heure
Camion voirie	40,00\$	
<b>TARIF INTERVENTION SERVICE INCENDIE POUR NON-RÉSIDENT</b>		
Camion autopompe	235,00\$	L'heure + salaire horaire des pompiers présents + bénéfices marginaux
Unité d'urgence	90,00\$	
Camion voirie	40,00\$	L'heure
<b>LOCATION SALLE</b>		
Salle communautaire	50,00\$	2hres + 25\$ l'heure pour une réunion
Salle communautaire	150,00\$	(repas ou social)
Salle communautaire	250,00\$	(décès)
Repas après funérailles	125,00\$	
Local des loisirs	125,00\$	Lumière patinoire 25\$
Local 691, rue Carrier	75,00\$	
<b>PRÊT D'ÉQUIPEMENT (chaise, table ou autre)</b>	50,00\$	Par déplacement, si en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal
<b>TRACTEUR (situation d'urgence seulement)</b>	70,00\$	L'heure
<b>SALLE D'ENTRAÎNEMENT</b>	50,00\$	Résident
	20,00\$	Clé d'accès
	100,00\$	Non-résident avec accès entre 14h et 22h

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement le 14 décembre 2018**

**Adopté le 11 janvier 2019**

**Avis de promulgation le 17 janvier 2019**

\_\_\_\_\_  
**Linda Gilbert**  
**Directrice générale et**  
**Secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Hector Provençal, maire**

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.